NOUVEAU RÉGIME DE TVA DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Juridique - Fiscal - Social

Bulletin de participation sur www.caritat.fr

PPC 42

Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux dirigeants et administrateurs des entreprises d'assurance (assureurs capitalistiques, mutuelles, IP, sociétés de courtage) et leurs collaborateurs des directions financières, techniques, comptables, juridiques, de l'audit et du conseil.

Pour obtenir quoi ?

Faire le point sur la fin de l'éligibilité au régime des groupements de moyens exonérés de TVA. Comprendre le nouveau régime d'assujetti unique. Délimiter le périmètre de l'assujetti unique. Anticiper les prochaines échéances ainsi que les conséquences.

Quels objectifs pédagogiques ?

Se remémorer les fondamentaux de la TVA.
Faire le point sur l'exonération de TVA applicable aux opérations d'assurance.
Maîtriser le nouveau régime d'assujetti unique et les enjeux liés aux nouvelles obligations en matière de facturation électronique.

Quelles méthodes mobilisées ?

Les apports théoriques sont complétés par des illustrations tirées de l'expérience réelle du formateur et par les échanges et retours d'expérience des participants.

Quels sont les prérequis ?

Aucun.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Régime de TVA des activités d'assurance

- Rappel des règles générales (territorialité et champ d'application)
- Champ de l'exonération de TVA des activités d'assurance
- Activités accessoires, quel impact des nouvelles règles sur les offres composites

Régime de groupements de moyens constitué entre non assujettis et/ou assujettis non redevables de la TVA

- Conditions d'éligibilité au régime
- Effets du régime
- Evolutions liées aux arrêts de la CJUE de **2017**
- Situation actuelle en France : quel calendrier pour évoluer

Nouveau régime d'assujetti unique en matière de TVA

- Définition et intérêt du régime
- Détermination du périmètre de l'assujetti unique
- Calendrier des options, déclarations et paiement
- Impacts potentiels sur les structures et procédures existantes
- Calendrier de mise en œuvre de la réforme

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

Jean VINCENSINI,
Avocat et expert fiscal, il a exercé au sein de grands cabinets d'avocat tels que KPMG, PwC, Mazars et est également intervenant auprès d'acteurs de la protection sociale et d'organismes paritaires.

La formation en pratique…

Quand et où ?

1er décembre 2023
9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20 %, soit 1 620 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.

Cette formation est proposée en partenariat avec JVA